

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie de la Commune de HUNSPACH,
sous la présidence de M. Bertrand WAHL, Maire

Présents :

Bertrand WAHL, Sylvie HEIBY, Joël GIROLT, Anne GUTH, Joé JUNCKER, Marc JUNCKER, Romain LAUTERBACH, Stéphanie MERCK, Muriel MOTZ, Frédéric NEUHARDT, Jean-Marc MULLER,

Absents excusés :

Léa ANSTAETT, donne pouvoir à Bertrand WAHL
Sabine BILLMANN, excusée
Perrine FABACHER, excusée
Marc WENGER, excusé

Secrétaire de séance : Sylvie HEIBY

Date de convocation : 12 décembre 2022

&&&&&

1° COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Le compte-rendu du mardi 15 novembre 2022 est approuvé, à l'unanimité.

2° DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET LOTISSEMENT

Vu les transferts entre sections concernant les opérations d'ordres du budget lotissement,
Vu le déséquilibre entre sections, lors de la création du budget entre chapitres 042 et 043,

Imputation	Intitulé de compte	Situation ancienne	Modification	Situation nouvelle
Dépenses de fonctionnement				
71355/042	Opération d'ordre entre section	0.00 €	+ 423 022.54 €	423 022.54 €
71355/043	Opération d'ordre entre section	423 022.54 €	- 423 022.54 €	0.00 €
Recettes de fonctionnement				
71355/042	Opération d'ordre entre section	0.00 €	+ 387 240.63 €	387 240.63 €
71355/043	Opération d'ordre entre section	387 240.63 €	- 387 240.63 €	0.00 €

3° DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET LOTISSEMENT

Vu le manque de crédits au compte 66111 pour le règlement des intérêts d'emprunt,
Vu les crédits supplémentaires votés générant des écritures supplémentaires,
Vu les écritures d'ordres pour transférer les intérêts d'emprunt au compte 608,
Vu les dépenses supplémentaires augmentant la valeur du stock,
Vu le déséquilibre apparent, il est rappelé que le budget primitif, lotissement avait été voté en suréquilibre. Le maire propose la révision de crédits ci-après :

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

Imputation	Intitulé de compte	Situation ancienne	Modification	Situation nouvelle
Dépenses de fonctionnement				
608/043	Frais accessoires (intérêts, assurances)	0.00 €	+ 7 000.00 €	7 000.00 €
66111/66	Intérêts	4 000.00 €	+ 3 000.00 €	7 000.00 €
Recettes de fonctionnement				
796/043	Transferts de charges financières	0.00 €	+ 7 000.00 €	7 000.00 €
Dépenses d'investissement				
3555/040	Terrains aménagés	387 240.63 €	+ 1 400.00 €	388 640.63 €

4° ADHESION CONVENTION SPA

Le Maire rappelle que chaque commune doit disposer, soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chats et chiens trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais légaux, soit faire appel à un service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre collectivité. Il est proposé d'adhérer aux services de la SPA de Haguenau par le biais d'une convention tripartite, entre la commune de Hunspach, la Communauté d'agglomération de Haguenau et la SPA de Haguenau. A ce titre, la SPA s'engage à assurer la capture, l'accueil, la garde et les soins des animaux perdus, abandonnés ou errants sur le territoire de la commune, dans le respect des lois et réglementation en vigueur. Elle assure également la recherche des propriétaires et la restitution de ces derniers quand ils sont retrouvés. Les frais d'identification et de soins sont à la charge du propriétaire ou de la commune, lorsque le propriétaire demeure inconnu. Les frais d'évaluation médicale et les frais d'euthanasie sont à la charge de la commune sur le territoire duquel l'animal a été trouvé. Une participation versée à la SPA, fixée à 0.50 € par habitant et par an au titre des frais de gestion et de fonctionnement du service, représentant 326.50 € pour la commune de Hunspach et par an. Une seconde contribution est prévue par la convention, destinée à la CAH, fixée à 0.30 € par habitant et par an, au titre de l'entretien et du renouvellement des équipements, s'élevant à 228.55 € pour la commune de Hunspach et par an. Après exposé du maire, le conseil municipal vote à l'unanimité contre l'adhésion aux services proposés par la SPA / CAH.

5° ADHESION GROUPEMENT COMMANDE CDG67 / MUT'EST

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques santé couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité; d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé, le niveau de participation sera fixé comme suit : Le montant forfaitaire de participation par agent sera de 50 € / mois, selon modalités : Enfant(s) à charge : 25 €/mois/enfant ; Conjoint : 25 €/mois. Le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit : 0,04 % pour la convention de participation en santé. Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année. Que les assiettes et les modalités de

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin. Le conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

DIVERS :

- **PROJET CREATION ROND-POINT HUNSPACH/GARE/SEEBACH** : les travaux débuteront à l'été 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 30

WAHL Bertrand	Maire	
HEIBY Sylvie	Adjoint au Maire	
GIROLT Joël	Adjoint au Maire	
ANSTAETT Léa	Conseillère Municipale	Donne pouvoir à Bertrand WAHL
BILLMANN Sabine	Conseillère Municipale	Excusée
FABACHER Perrine	Conseillère Municipale	Excusée
GUTH Anne	Conseillère Municipal	
JUNCKER Joé	Conseiller Municipal	
JUNCKER Marc	Conseiller Municipal	
LAUTERBACH Romain	Conseiller Municipal	
MERCK Stéphanie	Conseillère Municipale	
MOTZ Muriel	Conseillère Municipale	
MULLER Jean Marc	Conseiller Municipal	
NEUHARDT Frédéric	Conseiller Municipal	
WENGER Marc	Conseiller Municipal	Excusé